

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

SG 87/115

Objet

CESSION GRATUITE D'UNE
PARCELLE DE TERRAIN A
L'ASSOCIATION DES
GROUPEMENTS DE
PARKINSONIENS

DATE DE CONVOCATION

9 NOVEMBRE 1987

DATE D'AFFICHAGE

9 NOVEMBRE 1987

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 26

Nombre de votants 31

IR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

REÇU A LA MAIRIE DE ROCHEFORT

27 NOV 1987

APPLICATION LGN
du 2-3-1982

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt sept
le Neuf Novembre à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - MOST -
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT - M. BIROLLEAU -
M. CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE -
FONTAN - GAUDIN - M. LAPERCHE - M. LE GUEUT - M. MARCONI -
M. MONNARD - M. POTENNEC - M. REVOLAT - M. ROUDOT - M. THOMAS
Mme BARRAUD-DUCHERON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M. TAP
M. GEOFFROY par M. BARBAT - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU
M. RIVES par M. MONNARD

ABSENTS : Mme JEAN - M. LACOTTE

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Par courrier en date du 25 Juin 1987, Madame SENEZE, Présidente
de l'Association des Groupements de Parkinsoniens, a demandé à la
Ville de bien vouloir mettre à sa disposition, gratuitement, un
terrain d'une superficie de 5.000 m², pour y édifier un établissement
destiné au traitement des Parkinsoniens.

Cette demande tend à mettre en service un établissement médical
destiné aux Parkinsoniens et prenant en charge sous la forme de
séjours de durée variable, l'étude et l'action des éléments
thérapeutiques ainsi que les réponses à apporter aux conséquences
psychologiques de la maladie.

Cette association souhaiterait construire, à ses frais, cet
établissement et que celui-ci soit implanté à ROYAN, compte-tenu
des bienfaits que la Balnéothérapie peut apporter à cette maladie.

Le financement sera assuré directement par l'Association par
l'intermédiaire d'un emprunt effectué auprès du Crédit Lyonnais
(l'accord de principe a déjà été obtenu) et par une souscription
auprès des Parkinsoniens eux-mêmes (600 000 Francs ont d'ores et déjà
été trouvés).

Compte-tenu des disponibilités de la Ville en matière de terrain
à bâtir, une parcelle de 5.000 m² pourrait être découpée sur la
parcelle cadastrée section AP N°306 d'une superficie de 3 ha 56 a
à l'emplacement de l'ancienne Ecole FAUPIGNE. Il vous est donc proposé
de consentir une cession gratuite d'une parcelle de terrain de
5 000 m² à l'Association des groupements de Parkinsoniens.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- Après en avoir délibéré

DECIDE :

- de céder à titre gratuit une parcelle de 5.000 m² à prendre sur la parcelle de 3 ha 56 a 04 ca à l'emplacement de l'ancienne Ecole FAUPIGNE
- que l'acte concrétisant l'opération sera rédigée par l'Etude de Maître LANSAC, notaire à ROYAN
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier-Adjoint à signer ledit acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre, MM. les Membres présents
Pour extrait conforme

Pour le Député-Maire,
Le Maire-Adjoint,



Y. TAP